



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Séance du 11 septembre 2017

Salle des Fêtes Odette Pilpoul

Mairie du 3^e arrondissement

Étaient présents :

Pierre AIDENBAUM - Patrick BADARD - Nicole BISMUTH-LE CORRE - Gauthier CARON-THIBAUT – Christine FREY - Laurence GOLDGRAB – Marie-Laure HAREL - Laurence HUGUES - Yves PESCHET - Quentin PICQUENOT - Benoît SOLÈS - Sylviane TROPPER

Absents ayant donné pouvoir :

Benjamin DJIANE

La séance est ouverte.

Pierre AIDENBAUM constate le quorum, et déclare la séance ouverte.

1. 03-2017-65 Désignation du secrétaire de séance

Pierre AIDENBAUM propose de désigner Yves PESCHET comme secrétaire de séance.

Cette désignation est approuvée à l'unanimité.

2. 03-2017-68 Approbation de l'ajout de quatre vœux séance tenante

Pierre AIDENBAUM demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'approuver l'ajout de quatre vœux déposés. Le premier est relatif à la baisse des contrats aidés ; il le présentera lui-même, au nom du groupe socialiste.

Le second vœu est relatif au gel des contrats aidés, et proposé par Laurence HUGUES et le groupe Ecologiste.

Le troisième vœu est relatif à la mise en place d'un plan antivol de vélos, et proposé par Marie-Laure HAREL pour le groupe PPC.

Le dernier vœu est relatif au remplacement des radiateurs électriques des Parisiens à petite retraite, et proposé par Marie-Laure HAREL pour le groupe PPC.

Le Conseil accepte de se saisir de ces vœux.

3. Communications : « la rue Golotte » et « la rentrée scolaire »

Pierre AIDENBAUM rappelle les problématiques de la rue Golotte : son projet est la concrétisation d'une « rue aux enfants » votée au budget participatif de 2015. Un collectif d'habitants, soutenu par le Conseil de quartier, a orienté ses travaux vers la rue des Coutures Saint-Gervais. Il s'agit donc d'une initiative associative, qui a été soutenue par la Mairie d'arrondissement. La première édition de l'évènement a été organisée le 30 juin 2017, avec l'association qui gère l'aire de jeux Place de la République depuis quatre ans ; elle est en charge de la « ludomobile » qui circule dans tout Paris. A cette occasion, la rue des Coutures Saint-Gervais avait été fermée à la circulation de 15 heures à 19 heures, sauf pour les piétons, les vélos et les véhicules d'urgence.

Le projet de la rue Golotte est donc l'initiative de parents et d'habitants qui fréquentent les écoles du quartier. Il rappelle l'importance des familles pour la Mairie d'arrondissement, qui est confrontée à une baisse démographique. Son souhait est de favoriser l'implantation et la rétention des familles dans les quartiers de l'arrondissement, notamment via les espaces verts,

le gymnase et d'autres dispositifs. La Mairie se doit donc de répondre aux besoins de ces familles. La fermeture temporaire de la rue Coutures Saint-Gervais avait pour but d'expérimenter le fonctionnement de ce dispositif, tout comme sa fermeture envisagée pour septembre ; il rappelle que ce dispositif a été validé par la Préfecture de Police.

Il ajoute qu'il a été surpris de voir que le 1^{er} août, l'association « Vivre le Marais » a porté l'affaire devant le tribunal administratif. Il déplore cette méthode, et la date de dépôt du référé. Il se réjouit du rejet de la requête par le tribunal en date du 19 août. Il exprime sa stupéfaction devant l'initiative de cette association : il souligne que c'est la première fois depuis qu'il occupe ses fonctions de Maire qu'une association procède ainsi. Il indique que l'association de la rue Golotte a tenté de prendre contact avec Vivre le Marais, qui a refusé de la recevoir à plusieurs reprises. Il déclare fermement que Vivre le Marais donne facilité de ses tribunes à certains avis ; il rappelle son intervention en Conseil de Paris en avril 2017 sur le thème des locations saisonnières, qu'il avait vainement envoyée à Vivre le Marais pour publication. Il déplore une fois encore la manière dont l'association s'oppose au dispositif de la rue aux enfants ; il souhaite trouver un consensus commun, et invite au dialogue les membres de cette association. Il souligne que cette initiative s'étend sur quatre mois de l'année, pour deux jours par semaine (ni le lundi, ni le jeudi) ; en cas d'évènement particulier un mardi ou un vendredi, le dispositif serait temporairement suspendu. Il annonce que le 15 septembre verra une nouvelle fois l'instauration de ce dispositif rue Golotte, et rappelle que les problématiques de sécurité seront assumées. En plus des parents et des enfants, des personnels de la Mairie d'arrondissement et des agents de la DSPP seront présents sur place. Il ajoute que le square a proximité ne donne pas satisfaction, et que la DEVE travaille à sa réfection de manière à y susciter de nouvelles activités.

Il rappelle qu'aucun jeu de ballon n'aura lieu dans cette rue à l'occasion de ce dispositif. Il répète sa stupéfaction de voir une association de l'arrondissement « trainer » le Conseil devant le tribunal administratif. Il déplore cette méthode qu'il juge différente de celles suivies par l'ancienne direction de l'association. Il déclare que nombre de ses amis en font partie ; ceux-ci n'ont pas été consultés sur le dépôt de plainte au tribunal. Il annonce avoir pris contact avec différents membres : il semble que l'association ait pris violemment parti contre les Jeux Olympiques, sans pour autant consulter ses membres. Il propose au Président de l'association de prendre la parole à la fin du Conseil d'arrondissement s'il souhaite lui répondre.

Il cède la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET annonce avoir visité avec son collègue toutes les écoles ; il se réjouit de la sérénité dans laquelle s'est déroulée la rentrée scolaire, autant du point de vue des personnels que des familles. Il évoque cependant les problèmes de logements dans l'arrondissement, et la baisse de la fréquentation scolaire : cette problématique fait l'objet d'un travail en lien avec l'inspection académique.

Cela étant, la rentrée apporte entière satisfaction, et l'Education nationale a nommé les personnels demandés dans les écoles. La Mairie de Paris a assuré la réalisation de tous les travaux engagés ; seule la décoration des toilettes de Saint-Martin se terminera à la Toussaint. Il cite les travaux d'un gymnase, dont il salue la bonne réalisation. Il prévoit l'arrivée dans les prochaines années de davantage de population dans l'arrondissement, notamment grâce à des projets architecturaux. Il s'agit de ne pas dépouiller les écoles de leurs places, tout en garantissant un potentiel d'accueil suffisant.

Pierre AIDENBAUM confirme le caractère positif de cette rentrée, notamment pour les parents et leurs enfants. Les travaux de sécurisation liés au plan Vigipirate avaient pris du retard (rue Béranger ou Paul Dubois) ; ils sont désormais réalisés.

Marie-Laure HAREL confirme également le caractère positif de la rentrée scolaire. Elle rappelle néanmoins la problématique des rythmes scolaires : leur bilan est mitigé, et le Président de la République a publié un décret qui permet au Maire de revenir à une semaine de quatre jours s'il le souhaite. Elle désire qu'un bilan soit établi dans toute la municipalité sur les conséquences de l'aménagement des rythmes scolaires, via la consultation du personnel enseignant et des familles.

Concernant le plan Vigipirate, Mme la Maire de Paris a évoqué à la rentrée 2016 une enveloppe de 40 millions d'euros pour renforcer les 656 écoles et 115 collèges parisiens. Elle s'enquiert des résultats concrets de cette promesse, après la présentation du budget de la Ville, qui présentait du reste des sommes divergentes. Elle n'entend pas critiquer ces aménagements, mais souhaite qu'un état des lieux soit établi sur ces deux sujets.

Pierre AIDENBAUM lui répond que tous les établissements scolaires de l'arrondissement sont désormais sécurisés, et devant les écoles et de l'autre côté des établissements. Il n'est pas en mesure cependant de lui répondre concernant les autres établissements parisiens.

Concernant les rythmes scolaires, il l'invite à déposer un vœu en Conseil de Paris afin d'exprimer ses interrogations. Cette décision est prise par la municipalité ; il convient de tenir un débat en cette instance sur ce sujet. Il observe que la réforme des rythmes scolaires a eu du mal à démarrer, mais il la juge de très bonne qualité actuellement. Cette réforme a certes été décriée à l'origine, mais les enfants y sont aujourd'hui attachés. Il ajoute que la France est le pays d'Europe où les heures de cours sont les moins nombreuses.

Il cite la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET déclare qu'un rapport du Sénat sur les rythmes scolaires a été publié en avril 2017. Celui-ci donne un point de vue favorable à cette réforme, mais attire l'attention sur la situation des classes maternelles, avec le problème de formation des encadreurs pédagogiques. En ce qui concerne les classes élémentaires, malgré quelques résistances, la réforme semble porter des effets bénéfiques. Il ajoute qu'en région parisienne, ce sont surtout les villes classées à droite qui ont demandé la possibilité de revenir sur les rythmes scolaires. Il cite l'exemple de la Seine Saint-Denis, où un tiers des municipalités ont demandé ce retour. Il semble donc y avoir un positionnement politique des municipalités en la matière.

En ce qui concerne la sécurité, il ajoute que toutes les écoles sont équipées d'une alarme spécifique aux intrusions. Cette alerte est particulière et identifiable ; elle est entretenue de manière identique dans tout Paris. Il se réjouit de cette harmonisation, qu'il juge efficiente.

Pierre AIDENBAUM observe que chaque Ministre de l'Education nationale tente de marquer de son nom une réforme du système, quel que soit son bord politique. Il souhaite cependant que l'intérêt de l'enfant prime, et qu'une évaluation en lien avec tous les partenaires doit être systématique en la matière : une réforme ne doit jamais être dogmatique. Il entend porter ce débat en Conseil de Paris.

4. 03-2017-66 Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2017

Pierre AIDENBAUM invite le Conseil à voter favorablement ce procès-verbal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. 2017 DVD 102 Service public Vélib' – Convention avec le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Christine FREY.

Christine FREY indique que le service Vélib', initié par la Ville en 2007, a été étendu dans 30 communes proches de Paris ; ce projet s'achèvera le 31 décembre 2017. Chacun s'accorde à reconnaître qu'il s'agit d'un moyen de transport plébiscité au quotidien par ses utilisateurs réguliers (plus de 300.000 abonnés) ou occasionnels. Vélib' s'inscrit ainsi dans la politique de développement de l'usage du vélo, renforcée par la mise en place du Plan Vélo 2015-2020, dans l'objectif de tripler l'usage du vélo dans les déplacements des citoyens. Vélib' est également un élément essentiel de la politique de lutte contre la pollution de l'air.

Forte du succès de Vélib', la Ville souhaite offrir au futur service une envergure métropolitaine ; un nouveau service innovant s'étendra sur un plus large périmètre, et permettra d'accélérer le développement de l'usage du vélo. Dans ce cadre, il apparaît opportun et rationnel de tirer profit de l'expérience du syndicat Autolib', et de le retenir comme structure juridique porteuse de ce nouveau service. Ce syndicat est devenu ainsi, par délibération du comité syndical, le syndicat mixte Autolib' et Vélib' métropole. Il a confié pour 15 ans à la société « Smoove and Go » l'exploitation du nouveau service.

Il est à noter que 30% de la flotte sera à assistance électrique ; une technologie permettra de limiter de manière considérable le vandalisme. A la lumière du fonctionnement du service actuel, l'essentiel des stations sera localisé aux mêmes lieux, quelques-unes étant déplacées, et d'autres étant créées, afin d'arriver à un total de 1.010 stations.

La présente convention vise à régler la question juridique des affectations domaniales entre les différents intervenants (Ville, syndicat, département), à préciser les modalités relatives au déploiement des stations Vélib', ainsi que leur exploitation par le syndicat. Elle invite le Conseil à voter favorablement cette convention.

Pierre AIDENBAUM la remercie, et cède la parole à Marie-Laure HAREL.

Marie-Laure HAREL déclare souhaiter s'abstenir personnellement de voter la délibération, en raison d'une augmentation importante des tarifs. Elle signale que cette augmentation n'est pas évoquée dans la délibération ; elle devrait être prochainement fixée par le syndicat mixte. La Municipalité a cependant la majorité du droit de vote ; les nouvelles installations devraient faire augmenter de 35% l'abonnement annuel (de 29 à 39 €), et de 100% les tarifs de location (de 1€ la demi-heure à 1 € le quart d'heure). Même si les tarifs dépendent du syndicat mixte, il est dans les compétences de la Mairie de Paris de faire blocage, puisqu'elle a la majorité du droit de vote ; et sans engagement en la matière de la Maire de Paris, et sans éclaircissement sur ce point, elle préfère s'abstenir de voter la délibération. Elle considère cependant que le déploiement des nouvelles stations améliorera le réseau.

Pierre AIDENBAUM évoque l'augmentation du Pass Navigo initié par Mme PECRESSE, malgré ses engagements en la matière. Il annonce ne pas connaître les tarifs prévus, mais rappelle que ceux-ci sont fixés à 29 € depuis que Vélib' existe. Or, 50 communes en périphérie s'associent à ce dispositif, qui sera renforcé par 30% de Vélib' électriques. Il a également entendu parler d'une augmentation des tarifs, mais ne peut préciser ceux-ci. Il souligne du reste que la Ville de Paris n'est pas majoritaire dans le syndicat mixte : toutes les communes périphériques font en effet partie du Conseil d'administration. Mme la Maire de Paris n'a donc pas la possibilité de s'opposer à une augmentation des tarifs ; seul l'ensemble du Conseil d'administration en a la capacité. Il considère qu'il convient d'ouvrir la discussion sur le sujet des tarifs, même si celle-ci ne peut être tranchée de manière unilatérale. Il indique avoir reçu le nouveau prestataire de services pour une démonstration de matériel. Un double-accrochage est prévu pour les vélos, si tous les emplacements d'une station sont occupés. Les travaux dans l'arrondissement doivent avoir lieu au début de l'année 2018.

Marie-Laure HAREL demande quel sera le temps d'indisponibilité des stations pendant les travaux.

Pierre AIDENBAUM lui répond que ce temps d'indisponibilité doit être réduit au minimum, sans pouvoir préciser davantage sa réponse. Tout l'arrondissement ne fera pas l'objet de travaux en même temps, afin de réduire l'impact de ceux-ci sur les Parisiens : il entend donc programmer les travaux sur toute une année.

Benoît SOLES indique que le groupe Les Républicains votera favorablement la délibération, malgré la remarque de Mme HAREL. Il cite par ailleurs l'augmentation du poids du vélo, propre à susciter des accidents, et la possibilité de remettre un vélo à un emplacement déjà occupé au sein d'une station.

La délibération est adoptée à la majorité (1 abstention du groupe PPC).

6. 2017 DFA 70 Avenant n°2 à la convention d'occupation domaniale des espaces publics parisiens pour l'installation et l'exploitation des colonnes et des mâts porte-affiches du 27 octobre 2005

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Christine FREY.

Christine FREY indique qu'en vertu d'une convention d'occupation domaniale des espaces publics notifiée en octobre 2005, la Ville a autorisé la société JCDecaux à installer et exploiter des colonnes et mâts porte-affiches pour une durée de 12 ans. La Ville doit être la bénéficiaire d'une redevance s'élevant à environ 10 millions d'euros par an. Des contraintes de calendrier ainsi qu'un nouveau contexte réglementaire conduisent les services de la Ville à envisager la prolongation de l'actuelle convention ; en parallèle, la Ville a lancé une consultation afin d'établir un nouveau marché. La durée estimée nécessaire afin d'éviter une rupture entre les deux marchés est de 18 mois. Tel est l'objet de cet avenant : il permet la prolongation de la convention de 18 mois, contre une redevance complémentaire selon les tranches de chiffre d'affaires réalisé par le prestataire sur ces colonnes et mâts de publicité. Elle invite le Conseil à voter favorablement cette délibération.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. 2017 DDCT 75 Etats spéciaux d'arrondissement – Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2018

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB indique qu'il s'agit de trois délibérations concernant les cadres de référence des dotations d'arrondissement. Celle-ci permet de décomposer les deux dotations soumises au vote (DAL et DGL). La Dotation d'Animation Locale est destinée à financer les dépenses liées à l'information des habitants, l'animation culturelle et les travaux d'urgence ; la Dotation de Gestion Locale finance les dépenses liées à la gestion des équipements de proximité. La décomposition de ces dotations est semblable chaque année ; elle invite le Conseil à voter favorablement la délibération.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. 2017 DDCT 76 Etats spéciaux d'arrondissement – Délibération cadre-investissement 2018

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB que les dépenses inscrites à la déclaration d'Etats spéciaux de l'arrondissement permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement des équipements de proximité. Cette délibération annuelle permet d'engager la section d'investissement de l'Etat spécial au-delà du périmètre des équipements de proximité, dont le Conseil adoptera la liste actualisée dans une prochaine délibération. Elle invite le Conseil à voter favorablement cette délibération.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. 2017 DDCT 77 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2018

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB indique qu'elle présente cette délibération en même temps que la suivante, bien que les deux doivent faire l'objet d'un vote séparé. Il convient de mettre à jour l'inventaire des équipements de proximité ; cette étape constitue un préalable essentiel à l'élaboration des Etats spéciaux d'arrondissement pour 2018. Cet inventaire est fixé par délibération du Conseil municipal et du Conseil d'arrondissement, et, le cas échéant, modifié dans les mêmes formes.

Elle cite trois modifications : tout d'abord une nouvelle appellation en date du 29 juin 2017, pour le square du temple Elie Wiesel ; la création de la jardinière verticale au 16 rue de La Perle ; enfin, suite au vote en Conseil de Paris des 27, 28 et 29 mars 2017, la Maison des Associations, qui deviendra le 1^{er} janvier 2018 la Maison de la Vie associative et citoyenne. Elle aura pour vocation d'accueillir des associations constituées, mais également des collectifs citoyens et des associations en cours de constitution. Elle invite le Conseil à voter favorablement les deux délibérations.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. 03-2017-67 Inventaire des équipements 2018 dont le Conseil du 3^e arrondissement a la charge

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. 2017 DAC 246 Subvention (6.000 €) à l'association les Jeudis Arty (3^e)

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB invite le Conseil à voter favorablement cette délibération : les Jeudis Arty proposent, dans le cadre de l'art contemporain, des déambulations libres et gratuites dans les galeries, et des animations (vernissages, performances, visites guidées). L'objectif de cette association est de rendre l'art contemporain accessible à tous les publics non-initiés ; elle souligne la pertinence de cette démarche dans le 3^e arrondissement.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. 2017 DAC 341 Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des Centres Paris Anim'

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB indique qu'il s'agit du cadre de l'apprentissage de la musique, d'après une réforme initiée en 2015 pour les Conservatoires, afin d'accroître le nombre de places disponibles, de diversifier le profil des élèves, et de renforcer les liens avec l'école et les structures associatives locales.

Le 3^e arrondissement est concerné par le Conservatoire Mozart, associé à l'association Actis, gestionnaire du centre de Paris Anim'. L'objectif est de donner des concerts communs sur la Place Carrée, devant le Centre Paris Anim', portant sur des concerts instrumentaux et des opéras. Elle évoque des mises en commun de salles, et des échanges de communications ; elle se dit favorable à ce partenariat, et invite le Conseil à voter favorablement cette délibération.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. **Benoît SOLES**

Benoît SOLES se dit favorable à ce partenariat ; pour autant, la réforme des Centres d'animation ne convient pas à son groupe. Il ne revient pas sur ces divergences ; son groupe s'abstiendra donc de voter la délibération.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est adoptée à la majorité (3 abstentions).

13. 2017 DAC 380 Subventions à trois Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature de deux conventions

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB indique qu'il s'agit d'une délibération qui concerne l'association de la Bibliothèque du 3^e arrondissement, dans le cadre de la politique de la Ville dans le domaine culturel, et de la préservation du patrimoine littéraire et historique parisien. Cette subvention s'élève comme les années précédentes à 3.500 €, pour la bibliothèque dont le fonds est composé d'environ 20.000 volumes allant jusqu'aux années 1930, dans le cadre d'un programme d'instruction conçu à la fin du XIX^{ème} siècle en faveur des ouvriers et artisans. Elle invite le Conseil à voter favorablement cette délibération.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14. 2017 DAC 394 Subventions (32.500 €) à cinq associations œuvrant pour la promotion du livre et de la lecture (3^e, 10^e, 19^e)

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB indique que la délibération concerne l'association « Le Labo des Histoires » ; il est proposé de voter une subvention de 7.000 €. Elle indique avoir rencontré à plusieurs reprises l'association, qui propose une grande variété d'ateliers d'écriture gratuits destinés aux jeunes âgés de moins de 25 ans. Les laborantins sont encadrés par des professionnels confirmés dans tous les domaines artistiques concernés (écrivains, journalistes, etc.). Le Centre de cette association est situé dans l'arrondissement. Elle invite le Conseil à voter favorablement cette délibération.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15. 2017 DAC 545 Subvention d'équipement (50.000 €) et convention avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3^e)

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB indique qu'il s'agit d'une subvention qui permettra au Musée de financer des travaux de rénovation indispensables, notamment au niveau de la climatisation devenue obsolète. Il s'agit par exemple du renouvellement des centrales de traitement d'air. Elle invite le Conseil à voter favorablement cette délibération.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16. 2017 DAC 718 Subvention (10.000 €) à l'association Comité des fêtes et d'animations (3^e)

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB indique que le Comité des Fêtes organise de nombreux événements, comme le Nouvel An chinois ou les spectacles d'hiver pour les enfants des écoles. Il participe à divers festivals, comme le Salon des Artistes du 3^e arrondissement, tenu le weekend précédent avec un grand succès. Il est prévu d'organiser en outre en 2018 un festival de musique afin de retrouver l'esprit de village et de proposer un tremplin aux jeunes artistes. Elle invite le Conseil à voter favorablement cette délibération.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17. 2017 DASES 161-G 8 subventions (3.500.158 euros) pour le fonctionnement de 14 ESI et 6 subventions (105 800 euros) en investissement, budget participatif 2016, pour l'équipement de 10 ESI en kits hygiène.

Pierre AIDENBAUM signale que cette information ne sera pas soumise au vote, et cède la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT indique qu'il s'agit des espaces de Solidarité et d'Insertion : ce sont des lieux d'accueil inconditionnels pour les grands exclus. Le 3^e arrondissement en compte un situé dans la station de métro Saint-Martin. Il est appuyé par l'Armée du Salut, et la délibération vise à leur octroyer un budget de fonctionnement pour l'année de 304.263 € ; un budget de 5.000 € lui permettra de s'équiper en kits d'hygiène, afin de permettre à suffisamment de demandeurs de quitter l'espace d'insertion avec brosses à dents, serviettes hygiéniques et rasoirs.

18. 2017 DLH 5-G Location du volume n°4 de l'ensemble immobilier 12-14, rue de Béarn (3e) à ELOGIE-SIEMP – déclassement anticipé, bail emphytéotique, conventions d'occupation du domaine public (volumes n°1, 2 et 3).

Pierre AIDENBAUM signale que cette information ne sera pas soumise au vote, et cède la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT indique qu'il s'agit du projet de réhabilitation de la caserne des Minimes en 70 logements sociaux, 90 berceaux et plusieurs locaux d'activité. Le Conseil a voté en décembre 2016 le transfert du bail à ELOGIE-SIEMP ; cette délibération a pris effet en février 2017. Un permis de construire a été déposé en avril 2017. La libération totale du bâtiment par les forces de la gendarmerie était prévue pour l'été 2017, afin de procéder immédiatement à son déclassement et à son changement d'usage.

La non-libération du bâtiment n'entraînera pas de retard, en vertu d'une possibilité juridique permettant d'entamer immédiatement les travaux nécessaires, et constater in fine la dé-classification. La gendarmerie et la Préfecture de police demandent de maintenir un relai radio électrique important pour la sécurité des Parisiens, et une sirène d'alerte à la population, bien connue des riverains.

Il s'agit néanmoins d'autoriser et de constater cette dé-classification, sans impacter le chantier. ELOGIE pourra ainsi respecter le calendrier imposé.

Pierre AIDENBAUM se félicite de voir débiter ce projet pour la casernes des Minimes ; il entend organiser un point d'étape sur ce sujet en début d'année 2018. Il cède la parole à Mme HAREL.

Marie-Laure HAREL demande s'il reste des gendarmes qui habitent la caserne ; elle a entendu qu'une cinquantaine de familles habitaient encore les lieux.

Pierre AIDENBAUM confirme que toutes ont déménagé durant l'été.

Marie-Laure HAREL rappelle que ces gendarmes pouvaient être déplacés au motif qu'ils n'exerçaient pas de mission sur le territoire, ce qu'elle juge contestable : un certain nombre d'entre eux relève de l'opération Sentinelle. Elle souligne qu'il s'agit d'une cinquantaine de familles vivant dans le 3^e arrondissement. Il avait été question d'une cellule de relogement mise en place par le Préfet de Police. Elle souhaite vérifier la mise en place de ce dispositif ; de plus, la vie de ces familles étant ancrée dans l'arrondissement, elle demande s'il est envisageable de leur donner priorité pour l'acquisition de certains des 70 logements sociaux prévus dans le bâtiment. Les gendarmes seraient-ils éligibles à un tel dispositif ?

Pierre AIDENBAUM lui répond qu'il s'agissait d'une cinquantaine de familles il y a quelques années de cela. Nombre de prérogatives de la gendarmerie en ces lieux ont été délocalisées au fil du temps : l'activité a considérablement diminué, et les familles sont parties selon l'évolution des activités. Six mois auparavant, il restait une dizaine de familles dans la caserne ; la plupart a été relogé pour être rapproché de son lieu de travail. La transformation s'est faite conformément aux accords passés avec la gendarmerie et ses personnels : au mois d'août, les derniers locataires ont demandé de déménager début septembre seulement. Ce déménagement n'a donné lieu à aucune problématique.

Il rappelle que les familles n'étaient pas logées par la Ville.

Marie-Laure HAREL observe que le re-conventionnement donne priorité aux personnes vivant auparavant dans les murs de manière habituelle ; elle demande si ce sera le cas pour la gendarmerie.

Pierre AIDENBAUM lui répond que personne ne vit actuellement dans ces murs. Les gendarmes sont logés par les services ; ils continueront à être logés sur leur nouveau lieu de travail.

Marie-Laure HAREL lui demande si la cellule de relogement promise par le Préfet de police a été mise en place.

Gauthier CARON-THIBAUT indique que cette cellule n'a jamais cessé de fonctionner ; les mutations au sein de la gendarmerie se font pendant l'été. Les relogements n'ont pas eu lieu au cours de l'année, car les procédures habituelles prévoient une relocation pendant la période estivale. La hiérarchie de la gendarmerie a jugé bon de déplacer les agents en de nouveaux lieux. La police et la gendarmerie n'ont émis que deux demandes pour ce dossier : la possibilité d'avancer la date limite de libération, et les exceptions qu'il a citées plus tôt. Les agents ne se sont pas mobilisés pour rester dans ce bâtiment ancien, car les besoins logistiques de l'armée sont désormais plus importants.

Pierre AIDENBAUM ajoute que parmi les 70 logements prévus, beaucoup de logements seront familiaux, afin de repeupler l'arrondissement. Il cède la parole à Benoît SOLES.

Benoît SOLES observe que la délibération fait état de 70 logements, et de 90 berceaux. Il demande si la ventilation entre les types de logements sera conservée. Il observe que la délibération fait état de crèches associatives, sans faire allusion aux autres locaux qui pourront prendre place au rez-de-chaussée. Il souligne qu'il s'agit d'une attente forte de la part des habitants ; il cite notamment la possibilité d'y installer des ateliers d'art.

Pierre AIDENBAUM indique que le nombre total de logements peut évoluer selon les choix de l'architecte. La crèche comptera entre 90 et 99 berceaux. La cour intérieure sera ouverte sur le quartier aux promeneurs. Les locaux disponibles comptent environ 650 m² ; la Mairie d'arrondissement s'apprête à lancer un appel à projets à ce sujet, qui prendra en considération le résultat de la concertation. Il souligne l'importance de cette dernière, riche en idées ; il s'agit désormais d'affiner la réflexion sur ce projet pour tenir compte de l'avis des riverains. Il indique que l'appel d'offres a été lancé ; il va s'agir de choisir parmi les propositions qui seront faites de manière transparente.

Benoît SOLES observe que cette interrogation quant au nombre de logements et de berceaux ne devrait donc pas occulter la surface des locaux.

Pierre AIDENBAUM confirme cette information : il indique que les variations dans le nombre de logements résultent d'un aménagement potentiel des combles du bâtiment. Il s'agit d'une évolution à la marge du projet. Il propose de revenir sur ce projet au début de l'année 2018 lors d'un Conseil d'arrondissement, et lors d'une réunion publique avec les riverains.

(Intervention hors micro)

Gauthier CARON-THIBAUT observe que le Conseil de Paris a fourni une réponse sur ce point ; néanmoins, des conventions unissent l'APHP et la Ville de Paris. Ce bâtiment fait partie d'un contrat à trois entre la Ville, l'APHP et le Centre d'action sociale ; dans le 4^e arrondissement, un bâtiment est l'objet d'une opération inverse. Il signale la sortie de la CASVP du bâtiment de l'APHP du 3^e arrondissement, afin de permettre l'opération contraire dans le 4^e arrondissement.

19. 2017 DASCO 89 Caisse des Ecoles (3^e) – Subvention (29.203 €) et avenant la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET indique qu'une subvention a déjà été votée concernant l'unité centrale de la Caisse des Ecoles. 2.500 repas sont servis quotidiennement dans l'arrondissement. En complément de cette subvention, la Ville propose à chaque Caisse un contrat d'objectifs pluriannuel individualisé, portant sur la période 2015-2017, afin d'améliorer la prestation alimentaire et à optimiser la gestion de la Caisse.

Le dialogue de gestion engagé s'est conclu par une convention entre la Ville et la Caisse des Ecoles du 3^e arrondissement ; la signature de cet avenant permet le versement d'une enveloppe complémentaire au profit de cette Caisse pour l'amélioration de la qualité des prestations. Cette qualité passe notamment par l'amélioration des denrées alimentaires, grâce à une hausse de la consommation d'aliments biologiques (entre 50 et 62% d'aliments servis dans les cantines sont issus de l'agriculture biologique). Il signale le test du dispositif de la table de tri opérationnelle dans deux écoles sera étendu dans toutes les écoles élémentaires, et dans les maternelles. Il indique que ce dispositif inclut la participation des enfants et des encadrants dans les cantines ; il s'agit d'un projet en cours de réalisation. Cette délibération vise ainsi à conforter la signature de la convention, afin de permettre à la Caisse des Ecoles de recevoir ces subventions.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

20. 2017 DASCO 44-G Divers Collèges publics-Contribution du Département aux services de restauration et d'internat pour 2018.

21. 2017 DASCO 53-G Collèges publics-Dotations complémentaires de fonctionnement (276 410 €), subventions d'équipement (593 123 € dont 232 553 € au titre des budgets participatifs) et subventions pour travaux(128 497 €).

22. 2017 DASCO 58-G Collèges non imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2018 (11 692 168 euros)

23. 2017 DASCO 59-G Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2018 (2 602 108 euros)

Pierre AIDENBAUM signale qu'il s'agit d'un groupe de quatre délibérations. Il cède la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET indique qu'il s'agit d'informations qui ne donnent pas lieu à des votes. Concernant le premier sujet, le dispositif s'appliquant aux établissements disposant de services autonomes de restauration et des internats est concerné ; depuis 2010, le Conseil de Paris a décidé de mutualiser une partie des recettes perçues par les collèges afin de lisser la différence. Il s'agit donc d'un phénomène de régulation entre les collèges de même statut. Il est proposé que le collège Mongolfier reçoive une contribution unitaire du département au service de restauration et d'internat à raison de 2,38 € par repas.

La seconde délibération concerne la dotation complémentaire de fonctionnement, des subventions d'équipements et des subventions de travaux, pour un montant total de 276.410 €. Elle permet aux collèges concernés de régler leurs charges de viabilisation, et d'assurer la maintenance des installations. L'arrondissement est concerné par le collège Mongolfier, pour un total de 20.000 €.

La troisième délibération concerne les collèges non imbriqués avec un lycée. Il s'agit de dotations initiales de fonctionnement, qui permettent de couvrir les dépenses pédagogiques de maintenance et d'entretien des locaux, ainsi que les dépenses de fluides. Les collèges concernés dans l'arrondissement sont Mongolfier et Béranger.

La dernière délibération concerne les collèges imbriqués avec un lycée : l'arrondissement ne compte que Victor Hugo dans ce cas. Il s'agit de dotations de fonctionnement qui permettent de faire face à des dépenses pédagogiques, de fluides, et à l'entretien. Le collège Victor Hugo recevra ainsi 59.741 €, si la délibération est votée par le département.

24. 2017 DPA 49 Projet de performance énergétique dans les écoles – Contrat relatif à 60 écoles – Autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES indique qu'il s'agit de poursuivre l'amélioration de la performance énergétique dans 60 écoles parisiennes suite au contrat énergétique passé par la Ville. Cette démarche s'inscrit dans le plan Climat-Energie ; le premier a été adopté à l'unanimité en 2007, et a été actualisé en 2012. Le document fixait une réduction de 25% des émissions de gaz à effet de serre. En gage d'exemplarité, la Ville s'est donné l'objectif plus contraignant de réduire les émissions de 30%.

La liste des 60 écoles a été arrêtée selon un faisceau de critères techniques. A terme, la volonté municipale est de réhabiliter l'ensemble des écoles parisiennes, afin de lutter contre le réchauffement climatique suite à la COP21. Le 3^e arrondissement est concerné pour plusieurs travaux : l'école de La Perle a connu une série de travaux d'isolation, une mise en place de robinets thermostatiques et de compteurs d'énergie, pour plus de 400.000 €. L'école Brantome fait l'objet de travaux pour plus de 247.000 € ; l'école de Quatre-Fils a connu des travaux en avril 2017, avec une révision des menuiseries extérieures et un travail sur les luminaires. L'ensemble des écoles parisiennes doit ainsi être réaménagé thermiquement à terme. D'autres écoles de l'arrondissement sont à l'étude dans ce cadre. Elle invite le Conseil à voter favorablement cette délibération.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme HAREL.

Marie-Laure HAREL se réjouit de ces démarches. Elle annonce que 300 écoles sur 652 seront complètement rénovées en 2020 ; le premier CPE, voté en 2011, a vu dès 2013 une

réduction des gaz à effet de serre de 40%, et de consommation d'énergie de 35%. Elle souhaite que cette démarche se poursuive et s'intensifie.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

25. 2017 DEVE 118 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES indique qu'il s'agit d'une distribution de bulbes et de graines de comestibles, ou de fleurs. Elle annonce que certains élus ont planté les bulbes distribués l'année précédente. Cette opération se déroule en deux temps, à l'automne et au printemps, afin d'encourager les Parisiens à embellir leur cadre de vie, et à participer au développement de la nature en Ville. L'opération de distribution de graines s'est déroulée en mars, pour 30.000 sachets sur l'ensemble de la Ville, et un concours de photographies par arrondissement : les lauréats sont exposés rue de Rivoli. L'opération « bulbes à tous les étages » a eu lieu en novembre 2016 : plus de 50.000 sachets de bulbes ont été distribués à cette occasion. La distribution permet de sensibiliser les Parisiens à l'importance du développement de la végétation en ville pour l'agrément et pour lutter contre le réchauffement climatique. C'est l'occasion pour la Ville de rappeler les dispositifs qui favorisent cette végétalisation, notamment les permis de végétaliser. Elle invite le Conseil à approuver cette délibération, et à reconduire l'opération à partir de la fin du mois d'octobre, puis au début de l'année 2018 pour des sachets de graines de variétés différentes, en lien avec le concours « Végétalisons Paris ». Elle insiste sur la convivialité et le lien social renforcé par cette opération, toute comme le développement de la biodiversité.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Benoît SOLES.

Benoît SOLES indique que son groupe est favorable à cette délibération. Il signale que rue de Bretagne, les bacs en bois disposés au pied des arbres sont peu esthétiques : ce sont des bacs carrés disposés sur des pieds d'arbres ronds. Il regrette cette erreur esthétique, et cite également le boulevard Saint-Martin dont les pots sont rapidement tagués.

Pierre AIDENBAUM partage son point de vue concernant les bacs installés rue de Bretagne ; il signale cependant que ce n'est pas du ressort de la municipalité, puisque ces bacs ont été installés par une association. Au-delà du point de vue esthétique, les bacs sont dangereux car ils empiètent sur le trottoir. Il déclare que la Mairie est appelée à retirer ces bacs

à fleurs, afin de les remplacer par d'autres. Il souligne qu'il a reçu de nombreuses remarques sur la réalisation problématique de ce projet. Il soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

26. 2017 DFPE 40 Subventions (272.401 €) et avenants n°1 à l'association Les Petits du Canard (3^e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Nicole BISMUTH-LE CORRE

Nicole BISMUTH-LE CORRE signale l'ouverture d'une nouvelle crèche dans le 3^e arrondissement, qui compte 42 berceaux. Elle s'en félicite, et rappelle que la crèche des Petits du Canard possède deux structures. Il s'agit d'une subvention de 104.000 € pour la crèche rue Charlot, et de 167.693 € pour la crèche rue Saint-Martin. Elle note l'engagement de réaliser des taux d'occupation et de fréquentation. Elle invite le Conseil à voter cette délibération.

Pierre AIDENBAUM rappelle l'inauguration de cette crèche rue Charlot ; il s'agit d'une crèche novatrice, dont il invite ses collègues à visiter les locaux. Elle devrait accueillir les premiers enfants la semaine même. Il salue la réalisation et la conception de cette crèche, qui permet d'augmenter les places offertes aux jeunes familles dans l'arrondissement. Il salue le travail de la Mairie d'arrondissement, et souhaite pouvoir contenter toutes les demandes de places de crèches. Il cède la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET se réjouit de l'ouverture de cette crèche, qu'il indique avoir visitée. Il regrette cependant que celle-ci soit privée : il convient que les pouvoirs publics montrent leur volonté d'ouvrir des lieux d'accueil à la petite enfance. Il rappelle que l'arrondissement avait d'autres ambitions cependant pour le périmètre où est situé la crèche ; un vœu a été unanimement voté, afin que 15% de cet espace soit consacré à des logements sociaux. Il déplore que ce projet n'ait pas été davantage défendu. Il entend cependant voter cette délibération.

Pierre AIDENBAUM indique qu'il existe trois types de crèches : les crèches privées, les crèches associatives et les crèches municipales. Le tarif de celles-ci est le même pour les parents, grâce à un dispositif de la CAF. Il indique que la Ville achète des places de crèches afin de les mettre à la disposition des parents. Concernant les logements sociaux, il confirme qu'un vœu en ce sens a été voté. Il ajoute que l'Adjoint à la Maire de Paris en charge de ce dossier, M. Ian BROSSAT, n'a pas soutenu cette demande cependant. Il indique que de nombreux logements sociaux ont été réalisés : la somme de ceux-ci a triplé sous ses mandatures. Il se réjouit de toute activité économique dans l'arrondissement : il cite des sociétés mondialement connues qui s'installeront dans les lieux en question. Ce projet permet donc de réduire le chômage et de soutenir l'attractivité économique de l'arrondissement, tout en renforçant les liens sociaux au sein du quartier. Il déclare qu'il convient de créer des logements

sociaux, mais aussi de susciter de l'activité économique. Il ajoute que ce territoire était auparavant entièrement dédié à l'activité économique : aucun logement n'a donc été supprimé dans le cadre de ce projet. Il s'agissait en effet de galeries commerçantes depuis de nombreuses décennies. De plus, la configuration du lieu dans la rue des Archives ne se prêtait pas au logement.

Il soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

27. 2017 DJS 30 Subventions (163.250 €) et conventions avec les Offices du Mouvement Sportif (3^e ; 4^e ; 5^e ; 8^e ; 9^e ; 10^e ; 11^e ; 12^e ; 14^e ; 16^e ; 17^e ; 18^e ; 19^e ; 20^e) et avec le COMS

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Patrick BADARD.

Patrick BADARD indique que cette subvention est annuelle ; elle s'élève pour l'arrondissement à 7.500 €. Il salue la dynamique Présidente de l'OMS, et invite le Conseil à voter favorablement cette délibération.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote du Conseil.

28. V03-2017-71 Vœu relatif à la baisse des contrats aidés

29. V03-2017-72 Vœu relatif au « gel » des contrats aidés annoncé par le Gouvernement

Pierre AIDENBAUM indique que le gouvernement a décidé de réduire de manière drastique les contrats aidés, et que les collectivités en seront les premières victimes : l'arrondissement est en effet passé de 460.000 contrats (2016) à 320.000 contrats.

Il considère qu'il s'agit d'une mesure très grave envers les collectivités et les associations. Il évoque l'inquiétude de celles-ci, partagée lors du Forum des Associations : nombre de ces associations ne peuvent garantir leur activité qu'au travers des contrats aidés. Ce vœu vise au maintien des dispositifs pérennes d'emplois aidés permettant l'insertion professionnelle des personnes concernées et destinés aux associations et aux secteur non marchand, ainsi qu'aux entreprises faisant le choix des quartiers populaires ; et à la consultation préalable du monde association et des assemblées élues avant toute décision en ce domaine. Les personnes les plus fragiles sont négativement impactées par cette réforme : le Conseil d'arrondissement a pu procéder grâce à ce dispositif à plusieurs embauches.

Il indique avoir demandé un état des lieux des contrats aidés dans le 3^e arrondissement. Il cite le cas de contrats aidés privilégiés sur des postes de collaborateurs, et celui d'une personne sur un poste de communication : celle-ci est devenue attachée de presse à la Ville de Paris. Une autre est devenue chargée de communication dans le privé ; il évoque des collaborateurs devenus responsable de territoire dans une association, chargé de

communication au sein d'une association, chargé des artistes en résidences à l'Opéra de Paris. Il évoque le cas d'une collaboratrice chargée de communication issue d'un contrat aidé, d'un collaborateur intégré au sein du cabinet, et d'une collaboratrice chargée des crèches. Il observe ainsi que la Mairie d'arrondissement a embauché 9 personnes au cours des 7 dernières années grâce au dispositif des contrats aidés : ceux-ci peuvent s'étendre d'un à trois ans.

La décision de supprimer ces contrats aidés va poser de graves problèmes aux associations ; il estime que ces problématiques sont insuffisamment mesurées, et souhaite que le gouvernement revienne sur cette décision. Il indique que de nombreux lieux dans l'arrondissement fonctionnent également grâce à des contrats aidés. Le vœu a pour objet d'appeler le gouvernement à revoir sa décision dans ce domaine.

Il cède la parole à Benoît SOLES.

Benoît SOLES indique que la position des Républicains a été, pendant la campagne présidentielle, de s'opposer aux contrats aidés, en arguant qu'il convenait plutôt de favoriser l'apprentissage. En l'attente d'une discussion sur ce sujet avec le gouvernement, son groupe politique s'abstiendra de voter ce vœu.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Marie-Laure HAREL.

Marie-Laure HAREL indique qu'elle entend voter contre ce vœu : elle souscrit au projet de réduction du nombre de contrats aidés. Elle souligne que le gouvernement souhaite investir davantage dans les formations de développement de compétences. Elle observe que Pierre AIDENBAUM a cité les cas les plus chanceux parmi les employés recrutés sous contrat aidé ; mais moins de 30% des contrats aidés débouchent sur une réelle insertion dans la vie professionnelle. Elle considère qu'il convient de permettre aux personnes de s'insérer dans la vie professionnelle : or, ce dispositif permet aux associations d'embaucher à bas prix. Elle estime que ce dispositif n'est donc pas adapté à ses objectifs revendiqués ; il convient plutôt d'ouvrir des formations aux chercheurs d'emplois, afin de leur permettre d'entrer dans des secteurs qui recrutent.

Pierre AIDENBAUM indique qu'il ne s'oppose pas aux formations et aux développements de compétences ; mais il s'agit ici d'une suppression brutale de la moitié des emplois aidés, sans contrepartie de la part du gouvernement. Il estime que les contrats aidés relèvent de la formation professionnelle, bien plus que des stages mal payés de quelques mois pour les jeunes en recherche d'emploi. Il estime qu'il s'agit du meilleur apprentissage possible, car celui-ci se déroule sur le terrain, hors des murs d'une école : les contrats aidés débouchent sur de vrais métiers. Il répète que de nombreuses associations donnent ainsi la possibilité à de jeunes gens d'avoir un salaire et de s'insérer sur le marché de l'emploi.

Marie-Laure HAREL observe que les contrats d'apprentissage permettent aux jeunes de toucher des rémunérations, et de s'insérer dans tous les secteurs de la vie professionnelle. Elle souhaite que le gouvernement investisse dans la formation.

Pierre AIDENBAUM observe que certains employés de la Mairie partiront au mois de novembre ; le gouvernement n'a pas prévu de dispositif permettant de les remplacer. Il indique que le gouvernement n'a prévu aucun budget de formation pour ces jeunes : ceux-ci se retrouveront sans activité. Il insiste sur cette absence de calendrier. Il cède la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES rappelle qu'il s'agit ici de deux vœux ; or, le groupe écologiste a déjà déposé un vœu qui concerne le gel des contrats aidés. Elle se félicite de voir que la majorité municipale partage son inquiétude sur ce sujet. A titre personnel, elle se dit favorable à une augmentation de la dotation des collectivités, afin que celles-ci proposent des emplois pérennes. Elle souhaite une augmentation des subventions aux associations qui remplissent des missions d'intérêt général, afin qu'elles proposent des emplois de qualité. Elle souhaite que des personnes éloignées de l'emploi et qui connaissent de graves difficultés, qui ne peuvent être résolues par une formation classique, puissent être assistées par des dispositifs comme les contrats aidés. Elle souhaite un accompagnement social pour ces personnes, afin qu'elles puissent envisager la possibilité d'entrer par la suite, et dans de bonnes conditions, dans une formation professionnalisante. Elle évoque les problématiques d'accès au logement et à la santé, avant de pouvoir se consacrer à une carrière pleine et entière.

Elle considère que cette réforme est le fruit de beaucoup de méconnaissance du terrain ; elle évoque le cas de la régie de quartier. Elle cite une pétition dans le 3^e arrondissement qui dénonce les contraintes qui pèsent sur les acteurs locaux de cohésion sociale du fait de cette réforme. Elle indique avoir été interpellé à ce sujet au sein de sa délégation à l'emploi : une personne en contrat aidé souffrant d'un handicap mental devait voir ce contrat renouvelé le 30 août ; elle se retrouve cependant aujourd'hui au chômage. Le contrat aidé lui permettait une revalorisation du minimum vieillesse. Elle considère que la lutte contre le chômage ne doit pas commencer par une attaque dirigée contre les plus fragiles.

Pierre AIDENBAUM l'invite à présenter son vœu.

Laurence HUGUES évoque les transformations en emplois durables de 30% d'après le Ministère du Travail. Elle considère qu'il ne s'agit pas d'un taux négligeable ; il convient de prendre en compte que les contrats aidés s'adressent souvent à des personnes très éloignées du marché de l'emploi. Celles-ci ont besoin d'un accompagnement qui leur permet par la suite d'envisager des formations. Elle rappelle que le CICE a coûté 29 milliards d'euros pour 70.000 emplois créés ou sauvegardés ; elle considère que les contrats aidés sont bien plus utiles et rentables pour les structures, les personnes et la société en général. Elle observe que le vœu de son groupe est semblable à celui du groupe PS ; elle souligne que son vœu demande à ce que la Mme la Maire de Paris interpelle le gouvernement à propos des conséquences de ce gel, et de surseoir à cette décision. Le vœu du PS exprime le souci du maintien du dispositif pérenne de contrats aidés, et demande une consultation préalable du monde associatif et des élus. Elle propose que le Conseil vote tous ces vœux, afin de faire passer un message d'autant plus fort.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB trouve abusif le recours aux contrats aidés, qui suppléent souvent des emplois pérennes ; elle estime que c'est une forme de précarité. Elle entend néanmoins voter ces deux vœux, car elle estime que ce licenciement de masse est préjudiciable aux salariés et à toutes les structures qui les employaient. Nombre de projets associatifs sont ainsi remis en cause. Elle demande au gouvernement de revoir sa position sur ce sujet. Elle estime cependant, sur le fond, que de trop nombreux contrats aidés sont déployés à Paris ; dans bien des cas, ils s'appliquent à des publics qui ne sont pas forcément en insertion.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET souligne la violence de ce projet, mis en regard du chômage de masse que connaît la société. L'accès à la formation et au travail pour les jeunes est de plus en plus difficile. Il rappelle l'action qu'il soutenait en 1986 contre un dispositif qui dévalorisait le travail ; il importe de considérer ce qui rend service à la collectivité et aux individus.

Il relève une brutalité à deux vitesses dans l'action gouvernementale. Des personnes en situation sociale compliquée se voient interdire le travail dans des délais rapides ; d'autre part, des décisions sont prises en faveur des tout-puissants d'une manière toute aussi rapide. Il cite le retrait de l'ISF des revenus des capitaux ; il ne voit pas comment une telle décision peut combattre le chômage. Il évoque le CICE, et son inefficacité dans ce domaine. Il constate que le MEDEF applaudit ces réformes.

Pierre AIDENBAUM considère que ce propos déborde de la délibération.

Yves PESCHET considère qu'il s'agit d'un sujet grave, qui porte atteinte à des personnes et au tissu social. Il se dit favorable au vote de ces vœux, et soutient la suggestion de voter des vœux soutenus par la majorité municipale.

Pierre AIDENBAUM considère que les deux vœux sont complémentaires. Il propose que le Conseil vote son vœu à l'unanimité, et que celui-ci soit présenté par l'ensemble des forces politiques de l'arrondissement ; de la même manière, l'autre vœu, s'il est voté, pourrait être présenté au nom de la majorité municipale. Il propose que son vœu reste en l'état, et soit proposé au nom de toute la majorité municipale.

Il soumet le premier vœu à la délibération du Conseil.

Le premier vœu est adopté à la majorité des suffrages exprimés (1 vote contre, 2 abstentions).

Il soumet le second vœu présenté par le groupe écologiste.

Le second vœu est adopté à la majorité des suffrages exprimés (1 vote contre, 2 abstentions).

30. V03-2017-73 Vœu relatif à la mise en place d'un « plan antivol de vélos »

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Marie-Laure HAREL.

Marie-Laure HAREL indique que suite au plan vélo voté en mars 2015, elle propose un plan antivol de vélos. Elle indique que le nombre de vélos volés a fortement augmenté ; il s'agit aujourd'hui d'un frein au développement de ce mode de transport, car selon un certain nombre d'enquêtes, 80.000 cyclistes renoncent chaque année à l'usage du vélo de ce fait. La situation est pire à Paris : un cycliste sur deux s'est déjà fait voler son vélo.

Elle observe que la Maire de Paris se soucie de la promotion du vélo comme mode de transport, et pense qu'il serait judicieux de le procéder, en développant des alternatives afin de limiter les vols, comme : l'installation de parkings à vélos, la multiplication de points d'attache fixes (les vélos ont 50% de chances en moins d'être volés s'ils sont attachés), et la fourniture gratuite par la Mairie de Paris de nouveaux autocollants indélébiles qui permettent, une fois apposés, de restituer le vélo à son propriétaire. En effet, 100.000 vélos chaque année ne peuvent être restitués à leur propriétaire, ce dernier ne pouvant être retrouvé.

Pierre AIDENBAUM indique que le service de la voirie traite et étudie toutes les demandes de création de parkings à vélos ; un dialogue est en cours pour le choix d'un nouveau prestataire chargé d'installer 1.500 places de stationnement de vélos à partir de la rentrée 2018. Concernant le marquage « bicy-code », il indique que la Mairie subventionne des associations afin que celles-ci développent gratuitement ce dispositif.

Au sujet des points fixes dans l'arrondissement, il annonce que ce projet est en développement : la multiplication des zones 30 comprend la création de points fixes pour les vélos. Tous les coins de rue doivent ainsi en comprendre, afin d'améliorer la visibilité des automobilistes aux croisements. Cette création se fait au fur et à mesure de l'extension des zones 30 dans l'arrondissement ; il signale avoir demandé que l'ensemble de l'arrondissement soit ainsi concerné par un passage intégral en zone 30.

Concernant les arceaux, il signale que le service de la voirie en installe régulièrement : la mandature doit en voir installés 10.000 durant cette période. Un modèle renforcé sera bientôt disponible, afin d'empêcher les voleurs de couper en deux un arceau.

Il considère donc que ce vœu est largement pris en compte par l'action actuelle de la Ville de Paris. Il indique ne pas entendre voter ce vœu pour cette raison.

Il cède la parole à Quentin PICQUENOT.

Quentin PICQUENOT indique avoir étudié attentivement ce vœu. Il soutient le plan vélo 2015-2020, qui prévoit un certain nombre de dispositifs d'amélioration et d'augmentation du volume de poses de vélos. Il cite la pose de tels emplacements devant les commerces fréquentés, et les lieux d'activité pour le peuple. Il invite Mme HAREL à participer au Comité pour le vélo du 3^e arrondissement, afin de débattre du plan vélo et des nouveaux besoins des citoyens en la matière ; il s'agit d'étudier l'évolution du nombre de vols de vélos, et les besoins émergents des utilisateurs.

Marie-Laure HAREL signale que le nombre de vols de vélos a augmenté de 40% les dernières années ; elle estime que les objectifs annoncés ne sont pas porteurs de fruits. Elle considère qu'il s'agit de se fixer un plan ambitieux et plus efficace.

Pierre AIDENBAUM considère que l'action de la municipalité en la matière est efficace. Il demande à ses collègues de préciser leur vote.

Le vœu est rejeté à la majorité des suffrages exprimés.

31. V03-2017-74 Vœu relatif au remplacement des radiateurs électriques des parisiens à « petites retraites »

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Marie-Laure HAREL.

Marie-Laure HAREL propose de reprendre une idée de Ségolène ROYAL qu'elle n'a pas développée. Ce projet d'août 2015 visait à fournir à toutes les personnes à petite retraite des radiateurs énergétiquement performants lorsqu'elles avaient des radiateurs énergivores. Elle observe que la France est l'un des pays ayant le plus recours aux convecteurs et radiateurs électriques : elle en posséderait autant que l'ensemble des foyers européens réunis. La consommation d'énergie pendant l'hiver est donc très élevée. La proposition de Mme ROYAL avait ainsi une vocation écologique et sociale : les personnes à petite retraite souffrent de précarité énergétique. Elle observe qu'elle ne propose pas à la Mairie d'engendrer des dépenses supplémentaires, et cite le bon bilan énergétique des écoles de l'arrondissement. Celui-ci permet d'obtenir des économies substantielles : 60 millions d'euros sont dépensés chaque année par la Ville pour l'éclairage et le chauffage. Ces économies pourraient être utilisées pour fournir aux personnes à petites retraites des radiateurs plus performants.

Pierre AIDENBAUM lui demande si elle a rejoint Ségolène ROYAL.

Marie-Laure HAREL observe que celle-ci disposait de très bons services au sein de son Ministère. Elle regrette que ce projet n'ait pas eu de suite à l'époque, et souhaite à présent le réaliser.

Gauthier CARON-THIBAUT considère que ce projet n'est pas bénéfique. Il pense qu'il s'agit d'un bon sentiment de la part de Mme HAREL, et rappelle que 40% des personnes en situation de précarité énergétique sont des retraités. Il observe cependant que l'action sociale passe par la mise en place d'actions-prétextes et par la coordination des acteurs.

Il s'agit en effet de mettre en place des dispositifs qui permettent de poursuivre une action dans la durée : la précarité énergétique des personnes âgées concerne généralement aussi l'isolation des murs et des fenêtres, et la consommation d'eau. Il pense que l'octroi de nouveaux radiateurs ne permettra pas d'améliorer réellement la qualité de vie des personnes âgées.

Il s'agit aussi de coordonner les acteurs et les politiques publiques. Il observe que beaucoup est déjà fait à tous les niveaux de l'Etat et de la municipalité ; il cite l'ANHA et son programme « habiter mieux », qui applique un plan national d'adaptation des logements. Celui-ci a traité 100.000 logements durant les 5 années précédentes, afin de contribuer à la résorption de précarité énergétique chez les personnes âgées. Il évoque en outre les Caisses de retraite, qui ont mené une action comparable dans 51.000 logements ; les retraités les plus modestes peuvent donc obtenir de l'ANHA ou des Caisses de retraites des financements afin de changer leur matériel de chauffage.

Il observe que la Ville et que le Centre d'action sociale participent financièrement à limiter le coût de changement des équipements de chauffage, à travers une aide à l'amélioration de l'habitat (AAH), ou grâce au dispositif de copropriété, qui vise à cibler les immeubles les plus précaires énergétiquement. Pour celles et ceux qui ne se retrouvent pas dans ces dispositifs, des crédits d'impôts sur la transition énergétique ont été mis en place, afin de permettre aux personnes imposées de bénéficier d'une aide à l'acquisition d'un matériel innovant et efficace en la matière.

Il souligne que la Mairie d'arrondissement prend sa part de responsabilité : elle mène des initiatives en lien avec l'atelier de transition énergétique, et travaille sur des ateliers de prévention. Une brochure d'information va être réalisée concernant les aides existantes permettant aux personnes âgées de s'y retrouver, et de bénéficier d'un interlocuteur unique.

Il souligne qu'il existe ainsi 6 niveaux d'intervention : il considère qu'il convient de coordonner ceux-ci, plutôt que de rajouter un 7^e niveau d'aide, qui s'apparentera davantage à de la charité qu'à de l'action sociale. Il appelle le Conseil à voter défavorablement ce vœu.

Laurence HUGUES se dit heureuse que toutes les forces politiques souhaitent s'unir contre la précarité énergétique, qui pèse lourd sur les finances les plus modestes, et sur le réchauffement climatique global. Toutefois, comme l'a annoncé M. CARON-THIBAUT, il ne s'agit pas uniquement de remplacer des radiateurs : il convient de mettre sur pied une politique globale de rénovation thermique. La Ville s'y attelle dans les écoles, tout comme à travers le programme « 1.000 immeubles », dans lequel le 3^e arrondissement a été précurseur. Il est urgent de débloquer des crédits pour améliorer le bilan des logements sociaux des années 1970. Ce sont des coûts importants : c'est la raison pour laquelle Mme ROYAL avait milité afin que des crédits suffisants soient débloqués. L'Union européenne débloque des crédits en ce sens ; elle souhaite que le nouveau gouvernement redouble d'efforts en la matière, afin d'améliorer la qualité environnementale des bâtiments. Cela crée de l'emploi pérenne, et relance l'économie. Elle souhaite que les différents acteurs et leviers financiers puissent être mis en commun.

Elle souhaite voter contre ce vœu, même si elle partage plusieurs des considérants ; ce vœu ne lui semble pas à même de répondre réellement aux besoins. Elle rappelle que Mme HAREL considère que ce vœu est justifié à la fois d'un point de vue écologique et social. Mais il importe de faire une différence entre écologique et environnemental.

Pierre AIDENBAUM soumet le vœu à la délibération du Conseil.

Le vœu est rejeté à la majorité des suffrages exprimés.

32. Questions diverses

Pierre AIDENBAUM signale que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 6 novembre 2017 ; les élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre. Celles-ci comptent 11 listes pour 11 places. Il cède la parole au public.

La séance est levée.